

Tourneurs

Les tourneurs sont des entrepreneurs de spectacles titulaires de la [licence](#) de troisième catégorie, qui diffusent de façon itinérante des spectacles dramatiques préalablement montés dans des théâtres fixes. Certains tourneurs sont également [directeurs](#) de théâtres fixes, titulaires de la licence de première catégorie.

Nécessaire compensation à la très forte concentration parisienne de théâtres, les [tournées](#) théâtrales (galas Herbert-Karsenty et tournées Baret) occupent l'essentiel du marché. Mais l'apparition de circuits propres à la décentralisation dramatique ([centres dramatiques nationaux](#), [maisons de la culture](#), [centres d'action culturelle](#)), ainsi que de tourneurs travaillant avec celle-ci, fait évoluer les conditions d'exercice de la profession.

En tant qu'entrepreneurs de spectacle, les tourneurs sont normalement les employeurs des artistes. Ils sont donc également titulaires de la licence de deuxième catégorie. Cependant, il arrive qu'ils se comportent en prestataires de services, organisant la [tourné](#) pour le compte d'un producteur qui reste l'employeur des comédiens. En dehors de ce cas particulier, différents modes d'exploitation sont pratiqués : la vente du spectacle, le pourcentage sur les [recettes](#), les [abonnements](#), les [contrats de coréalisation](#). Si la rémunération au pourcentage et les systèmes d'abonnements deviennent moins fréquents, les contrats (vente et surtout coréalisation) sont très répandus.

Les théâtres municipaux demeurent les principaux clients des tournées. Les tourneurs les plus importants organisent chacun entre 500 et 800 représentations dramatiques par an ; il s'agit, dans leur immense majorité, de pièces montées à Paris et diffusées en province. Un petit nombre de tourneurs vend des spectacles à l'étranger, principalement dans les pays francophones.

Les tourneurs sont regroupés au sein du [Syndicat national des entrepreneurs de spectacles](#) (anciennement dénommé Syndicat des directeurs de tournées), qui comprend une centaine d'entrepreneurs de spectacles, dont un quart à peine concerne l'art dramatique. Ils ont signé en 1958 une convention collective les liant avec les artistes en tournées [voir [syndicats de directeurs](#)]. Une section réservée aux spectacles en tournées a été mise en place au sein de l'Association pour le soutien au [théâtre privé](#). Elle est alimentée par une subvention d'État et une cotisation volontaire des tourneurs adhérents.

Rédacteur(s)

[P. DAVIS](#) [W. DIEBOLT](#) [S. JUSTINE](#)

Éditions Bordas, 2008

Classement

Cet article relève de la spécialité [Technique et créateurs techniques](#)

Voir aussi

Citations pertinentes de cet article dans le dictionnaire : Herbert (G.) Karsenty (R.) Baret (C.)